



Conditions générales de vente (CGV) des sociétés Debrunner Acifer (en vigueur dès le 01.10.2023)

1. Domaine de validité

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à tous les contrats portant sur des livraisons et d'autres prestations passés avec Debrunner Acifer AG et Debrunner Acifer Bewehrungen AG (ci-après « DA »). En plus des présentes CGV, les conditions de vente et de livraison actuelles (en vigueur) de chaque département DA s'appliquent. Tout autre accord, y compris d'autres conditions générales de vente, ne sont juridiquement valables que s'ils sont reconnus par écrit par DA en tant que intégrante du contrat.

2. Prix / suppléments

Les prix sont indiqués en francs suisses et s'entendent au départ de nos entrepôts, TVA, frais de transport et d'emballage en sus.

Les suppléments suivants, notamment, s'appliquent :

- Le port postal et le fret ferroviaire sont facturés au prix coûtant.
- Le déchargement par grue de camion est facturé séparément par mouvement de grue.
- Nous facturons une participation aux frais de transport selon les barèmes des assortiments de produits concernés.
- Pour les marchandises enlevées, nous facturons une participation au port antérieur.

D'autres détails relatifs aux suppléments applicables sont fournis dans les conditions de vente et de livraison du département DA concerné.

Nos prix et majorations sont indiqués sans engagement de notre part. Nous nous réservons le droit de les modifier à tout moment sans préavis.

3. Conditions de paiement

Sauf convention écrite contraire, les factures établies par DA sont à régler dans un délai de 30 jours net à compter de la date de facturation, sans déduction. Des intérêts moratoires seront facturés. La compensation de créances du client vis-à-vis de DA est exclue. DA se réserve le droit, avant la livraison, de se renseigner sur la solvabilité et de faire part de ses expériences en matière de paiement à l'Union Suisse des Créanciers Creditreform. DA se réserve également le droit, de subordonner la livraison de commandes déjà confirmées et la prise en compte de nouvelles commandes au paiement de créances en suspens.

4. Offres

Nos offres et les prix qu'elles mentionnent sont indiqués sans engagement de notre part. Les contrats sont conclus au moment de la confirmation de commande par DA ou de la livraison de la marchandise.

5. Produits / dimensions / qualité

En l'absence de convention particulière, nous livrons les produits / le matériel dans la qualité courante et selon les tolérances d'usine. DA ne contrôle pas l'adéquation des produits / du matériel qu'elle commercialise avec l'usage prévu par le client.

6. Données du catalogue

Toutes les données du catalogue (illustrations, mesures, normes, poids et toute donnée technique) sont fournies sans garantie et sous réserve de modification à tout moment.

7. Délais de livraison

Les délais de livraison indiqués par DA sont purement indicatifs et non contractuels. DA est à tout moment en droit de procéder à des livraisons partielles. En cas d'empêchement / de retard ou de force majeure, le client ne peut prétendre à des dommages-intérêts pour cause de retard de livraison.



8. Retours

Les retours ne sont acceptés qu'avec notre accord préalable et dans la mesure où la marchandise se trouve à l'état neuf et non modifié. Une indemnité de dédommagement est déduite de l'avoir pour retour de marchandise. Les frais de coupe et autres suppléments de prix ne sont pas remboursés.

9. Emballage

Les frais d'emballage sont facturés en sus. Les emballages ne sont pas repris (à l'exception des emballages consignés). En l'absence d'instructions particulières, nous choisissons le mode d'emballage nous paraissant le mieux adapté.

10. Notification des défauts / garantie

La marchandise doit être contrôlée dès sa réception et les défauts visibles doivent être déclarés par écrit dans les 8 jours suivant la livraison. Les défauts cachés doivent être déclarés par écrit dès leur détection.

En cas de défaut de la marchandise, DA peut choisir de corriger le défaut, de remplacer la marchandise, d'accorder une réduction de prix ou de résilier le contrat après restitution de la prestation déjà fournie par DA. Tout autre recours en garantie, en particulier la responsabilité pour les dommages résultant du défaut (notamment les dommages indirects, pertes de profits, pertes de production, etc.) est exclu dans la mesure où la loi l'autorise. Sont en particulier exclus de la garantie les défauts résultant de l'usure normale, d'une mauvaise utilisation, d'une sollicitation excessive, d'un manque d'entretien, du non-respect des directives ainsi que d'autres causes non imputables à DA.

Les droits à garantie prennent fin un an après la livraison de la marchandise, même si l'acheteur ne découvre qu'ensuite le défaut. Cette mesure s'applique également à la marchandise intégrée à un ouvrage immobilier conformément à l'usage auquel elle est normalement destinée.

La garantie pour les marchandises que DA distribue uniquement en tant que revendeur est régie par les dispositions de garantie concernées du fabricant. DA n'est soumise à aucune obligation de garantie pour cette marchandise.

11. Responsabilité

La responsabilité de DA n'est engagée qu'en cas de faute délibérée ou de négligence grave. Cela vaut en particulier pour les dommages liés à la fourniture de services ou à la violation d'obligations accessoires.

12. Droit applicable / lieu d'exécution / for juridique

Le droit applicable est le droit matériel suisse, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies (CVIM) du 11 avril 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises. Le lieu d'exécution et le for exclusif sont à Saint-Gall. DA se réserve toutefois le droit de poursuivre le partenaire contractuel concerné à son siège / à son domicile.

13. Modifications

Nous nous réservons le droit de modifier les présentes CGV à tout moment sans préavis. La version actuelle (en vigueur) est disponible sur www.d-a.ch, www.bewehrungen.ch ou www.bewehrungstechnik.ch.